

30 AVR. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 AVRIL 2026  
Extrait des délibérations n°2026-034

ARRIVÉE

Date de convocation : le 21 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 21 avril 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX.

➤ Secrétaire de séance : Madame Camille MAMEAUX.

Membres en exercice : 56

Présents : 53

Pouvoirs : 2

Toutes les communes étaient représentées

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	GAUVIN Sébastien - Excusé
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	FENELON François	GANGNON / ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	MALZY Philippe - Excusé
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	LEROUX Christophe
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	BREARD-VOTTIER Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline - Excusée
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	VANDEVILLE Laurence	GUERRE Thierry - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	NICERON Julien
ECQUETOT	RICHARD Didier	LHERMEROULT Magali-Excusée
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	PAYAN Jean-François	LECLERE Adélaïde
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice - Excusé
FEUGUEROLLES	ROBACHE Jean-François	GODARD Jean-Jacques
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	BORGES Sylvie	RICHARD Angélique - Excusée
HECTOMARE	PLOYART François	WOJTYSIAK David - Excusé
HONDOUVILLE	LEJEUNE Cyril PARIS Jean-Charles	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine - Excusée	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul - Excusé	MAUGUY Jean-Luc
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain - Excusé	PORTE Michel
LA PYLE	ROUSSIAU Yann	DUHAMEL Alban
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent CLEMENCE Sylvie BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - AMEYE Isabelle - BARBIER Gilles - pouvoir I. AMEYE - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle - COUDRAY Isabel pouvoir I. VAUQUELIN - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita - LEFEBVRE Jean - MARCHAND Jean-Baptiste Excusé	
LE TILLEUL-LAMBERT	MAMEAUX Camille	RODIER Florent
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	FERRAND Amandine - Excusée
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	DROUIN Annie
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	JOUEN Eric	PREY Mélanie
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	GAHERY Didier VAN LANDUYT Christelle	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	DUBUISSON Frédéric
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	BONNEAU Sébastien	LOGIER Maxime
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues DAVID Sandrine	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Héléne Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	MONNIER Sylvie

Formant la majorité des Membres en exercice

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 AVRIL 2026  
Extrait des délibérations n°2026-034**

**COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE**

**Objet : Natura 2000 « Vallée de l'Eure » - Comité de pilotage – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les sites Natura 2000 exclusivement terrestres sont passés de l'autorité administrative du préfet au président de région. Les sites Natura 2000 ayant une composante maritime sont restés sous l'autorité administrative du préfet. De même, dans le cadre de ce transfert, les actes pris par l'autorité préfectorale restent en vigueur, dans les règles qui leur sont applicables, jusqu'à l'adoption de nouvelles règles de gestion par le président de la région. Par ailleurs, chaque site Natura 2000 dispose d'un comité de pilotage chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs. Ce comité de pilotage est composé notamment des « collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés ».

Le site Natura 2000 FR2300128 « Vallée de l'Eure » relève, désormais, de l'autorité administrative du président de région. Ce site a été placé sous la maîtrise d'ouvrage du département de l'Eure.

Ainsi, conformément aux dispositions législatives, le président de la région Normandie a pris un arrêté fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure ». **La communauté de communes du pays du Neubourg est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.**

Pour cela, le conseil communautaire doit procéder à la désignation de ses représentants.

Il est, par ailleurs précisé, que cette élection a lieu à scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour. Lors de ce troisième tour, le candidat est élu s'il obtient la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu. Cependant, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément cette élection à scrutin secret, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de procéder à cette élection au scrutin public. De même, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ces nominations sont effectives immédiatement.

Il est fait appel à candidature. Les candidats pour siéger au sein du comité de pilotage du site NATURA 2000 sont les suivants :

- Délégué titulaire : D. RICHARD
- Délégué suppléant : T. ORONA

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à ces élections à scrutin public

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
Vu la décision d'exécution (UE) 2023/238 de la commission du 26 janvier 2023 arrêtant la seizième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire de la région biogéographique Atlantique,  
Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,  
Vu le décret n°2022-1757 du 30 septembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et modifiant certaines dispositions, et notamment l'article 28 portant sur les droits et obligation de la région et les actes nécessaires à la gestion des sites,  
Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.414-1 à L.414-7,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-21 par renvoi à l'article L.5211-1,  
Vu l'arrêté n°A-23-ENV-4 du président de la région Normandie en date du 20 juillet 2023 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2300128 « Vallée de l'Eure »,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir constaté une seule candidature pour chacun des postes, le conseil communautaire :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide de prendre en compte immédiatement la nomination des représentants suivants à du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure » :
  - Délégué titulaire : D. RICHARD
  - Délégué suppléant : T. ORONA
- Autorise le président à signer l'ensemble des actes relatifs à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance  
Camille MAMEAUX



Le Président  
Arnaud CHEUX

